



Communiqué de presse

Paris, le 4 février 2021

**La Ville de Paris et le FIPHFP signent une convention pour soutenir l'emploi et l'inclusion des personnes en situation de handicap
Jeudi 4 février 2021**

Ce jeudi 4 février 2021, la Ville de Paris signera officiellement la 5^e convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), en présence d'Antoine Guillou et Jacques Galvani, adjoints à la Maire de Paris, Marc Desjardins, directeur du FIPHFP, Laure de la Bretèche, directrice déléguée des retraites et de la solidarité, Marianne Louradour, directrice Régionale Ile-de-France de la banque des Territoires et Mohamed Ayadi, directeur territorial Ile-de-France du FIPHFP.

Une société inclusive est une société qui s'adapte pour défendre un faire ensemble dans la diversité et la richesse de tous les individus. Il est dans l'intérêt de tous de la construire, pour nous et les générations futures. C'est pour contribuer à cet élan qu'au quotidien, le FIPHFP poursuit son travail de sensibilisation, d'information et de pédagogie.

Les chiffres de l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap dans la fonction publique sont de bon augure. Le taux d'emploi légal s'élève en 2019 à 5,83%, frôlant le taux légal de 6%. La Ville de Paris, engagée de longue date en faveur de l'inclusion et de l'accompagnement de ses agents en situation de handicap, dépasse ce taux légal, avec plus de 6,5%.

Les enjeux n'en demeurent pas moins toujours présents et le contexte sanitaire nous confirme qu'il est prioritaire de renforcer notre action et de réinventer les modes d'agir afin de construire une société toujours plus inclusive. À travers cette convention qui s'étend sur la période 2021-2023, la Ville de Paris entend poursuivre sa politique claire, coordonnée et concertée en matière d'insertion professionnelle et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées. La convention triennale avec le FIPHFP accompagne financièrement l'employeur dans la mise en œuvre de sa politique RH. Un effort particulier sera mené par la Ville de Paris en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

La convention triennale s'articule autour de 3 axes : Recrutement – intégration / Maintien dans l'emploi / Information - sensibilisation – formations. Pour financer l'ensemble de ces actions, le budget total alloué par le FIPHFP s'élève à 6,5 M€, la Ville de Paris y consacrera 11,4 M€.

Pour la Banque des Territoires, gestionnaire du mandat du FIPHFP en région par l'intermédiaire de ses directeurs territoriaux, cette convention constitue un nouvel engagement aux côtés de la Ville de Paris pour l'élaboration et le développement de sa politique dédiée à l'emploi et au handicap, au bénéfice de territoires plus inclusifs.

A propos du FIPHFP

« Dans cette période si singulière, nous devons tous nous réinventer afin qu'ensemble, nous consolidions les avancées déjà engagées et définissent les contours d'une société résolument inclusive. » Françoise Descamps-Crosnier, présidente du Comité national du FIPHFP.

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

www.fiphfp.fr

À propos de La Banque des Territoires :

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales, des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 35 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr

Contact presse

FIPHFP : Léa Valleix - 06.30.69.50.16 - lea.valleix@tbwa-corporate.com  @FIPHFP

Ville de Paris : Camille Pavlovic - camille.pavlovic@paris.fr  @mairiedeparis

Banque des Territoires Ile-de-France-Groupe Caisse des Dépôts : Justine Rablat - 06 33 16 30 44 - justine.rablat@caissedesdepots.fr  @BdT_IDF